

LA BASTIDE DES JOURDANS

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal

3 FEVRIER 2022 – 18h30

Monsieur N. Salerno accueille les participants et présente les excuses de Madame le Maire, qui a le Covid.
« C'est avec plaisir que je vous accueille ce soir, en fin de séance un pot de l'amitié vous sera offert »

Monsieur Salerno donne la parole à Monsieur le Président qui donne lecture des présents et des procurations.

Monsieur Nicolas Salerno est nommé secrétaire de séance.

Présentation de l'auto-école sociale, solidaire et itinérante (en pièce jointe au présent procès-verbal)

Monsieur Rippert – Président de la CCPAL et de la Mission Locale
J. Perez, directeur et J. Dumontier, sous-directeur,

Bénéficiaires : environ 100 jeunes par an

Public ciblé : jeunes de 18 à 25 ans, ayant des difficultés sociales et financières. Les jeunes les plus éloignés de l'emploi (RSA, chômage de longue durée, etc...).

Mise en place d'une commission avec les financeurs qui étudiera les dossiers pour attribuer les places.

3 recrutements : 1 moniteur, 1 conseiller dédié animateur du dispositif, 1 secrétaire.

Objectif : Permis + emploi

Coût du permis : le coût national est de 1 864 € mais en réalité il est de + de 2000 €.

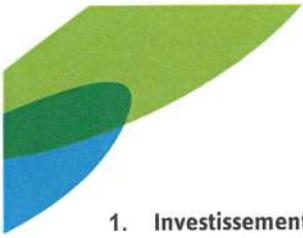
Le seuil d'équilibre est à 110 jeunes / 250 €

Réduction possible du prix autour de 1640 €

Soutien des communautés territoriales : 22 500 €, soit 225 € par jeune.

Pour l'année 1 – Expérimentation de COTELUB : 25 jeunes 70 % du financement acquis.

Une délibération est à prévoir (CC du mois d'Avril 2022)

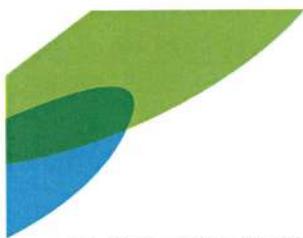


Sommaire



1. Investissements 2021 - Restes à réaliser,
2. Autorisation donnée à Monsieur le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
3. Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57,
4. Modification du fonds de concours tourisme,
5. Groupement de commandes assurances et logiciel marchés publics,
6. Convention de mutualisation chef de projet Petites Villes de Demain,
7. Protocole d'accord transactionnel - Gymnase de La Tour d'Aigues,
8. Projet d'acquisition par l'EPF PACA pour le compte de la commune de La Tour d'Aigues,
9. Remplacement d'un délégué au SMAVD,
10. Remplacement de deux délégués au SIECEUTOM
11. Débat sur la protection sociale complémentaire des agents,
12. Modification du tableau des effectifs,

www.cotelub.fr



Sommaire



13. Convention de prestation de service pour la mise en œuvre de la DIG de l'Eze avec la Métropole Aix Marseille,
14. Avenant à la convention de subvention avec l'Office de Tourisme,
15. Avenant n°1 au marché public jeunesse signé avec la SPL Durance Pays d'Aigues,
16. Attribution d'une subvention aux associations gestionnaires des crèches La Tour d'Aigues, La Bastide des Jourdans et Cucuron
17. Attribution du marché "collecte, transport et tri des emballages ménagers et du verre",
18. Lancement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
19. Modification des statuts du Parc Naturel Régional du Luberon,

Questions diverses

www.cotelub.fr

Il y a eu un problème de messagerie avec S. Khalizoff, aussi le procès-verbal qui devait être approuvé lors de cette séance le sera lors de la prochaine.

1. Investissements 2021 - Restes à réaliser
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice 2021 correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre du budget de 2021.

Etat des restes à réaliser :

- **Le montant en investissement dépenses est de 2 677 654,40 €**
- **Le montant en investissement recettes est de 969 453,34 €**

www.cotelub.fr

1. Investissements 2021 - Restes à réaliser
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

DEPENSES REELLES				
OPERATION	BUDGET	LIQUIDE	SOLDE	MONTANT RAR
100001 - ACQUISITION DE VEHICULES	2 086 965,16 €	18 589,92 €	2 068 375,24 €	- €
100002 - ZONES D ACTIVITES	665 637,26 €	107 913,89 €	60 557,99 €	497 165,38 €
100003 - SECRETARIAT DE LA COMMUNAUTE	8 458,24 €	7 458,24 €	1 000,00 €	- €
100004 - ACQUISITION DE CONTAINERS ET DE MATERIEL	147 914,40 €	58 077,28 €	80 635,12 €	5 982,40 €
100005 - POLE ACCUEIL ENTREPRISES & BAT COMMUNALITAIRE	147 105,30 €	66 112,45 €	77 746,70 €	3 246,65 €
100006 - ITINERAIRE CYCLOTOURISTIQUE	63 200,00 €	5 658,46 €	9 541,54 €	48 000,00 €
100008 - GYMNASIE LA TOUR D AIGUES	307 524,68 €	19 092,68 €	2 150,00 €	286 272,00 €
100010 - AMENAGEMENT ETANG DE LA BONDE	1 756 121,65 €	874 796,86 €	99 765,33 €	781 559,46 €
100011 - COMPOSTEURS INDIVIDUELS	16 000,00 €	- €	16 000,00 €	- €
100012 - POLE ENVIRONNEMENT ET VALORISATION INTERCOMMUNAL	7 500,00 €	4 121,37 €	3 378,63 €	- €
100014 - CRECHE LA TOUR D AIGUES	9 498,00 €	1 908,00 €	744,00 €	6 756,00 €
100015 - CRECHE MIRABEAU	8 006,40 €	506,40 €	7 500,00 €	- €
100017 - MICROCRECHE LA BASTIDE DES JOURDANS	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	- €
100019 - PROJET EQUIPEMENT JEUNES	7 500,00 €	- €	5 000,00 €	2 500,00 €
100020 - MAISON DE LA JEUNESSE	47 500,00 €	1 358,40 €	46 141,60 €	- €
100021 - PLATEAU SPORTIF	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €
100024 - CRECHE VILLELAURE	44 000,00 €	- €	44 000,00 €	- €
100027 - COLONNES ENTERREES	229 267,68 €	101 842,16 €	119 029,56 €	8 395,96 €
100028 - AMENAGEMENT NUMERIQUE	311 765,00 €	- €	- €	311 765,00 €
100029 - SOUTIEN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL	98 600,00 €	3 600,00 €	51 495,00 €	43 505,00 €
100030 - FONDS DE CONCOURS	99 468,00 €	32 104,62 €	33 395,38 €	33 968,00 €
100031 - PLANIFICATION ADS	59 600,00 €	46 400,00 €	227,00 €	12 273,00 €
100034 - MOBILITE	30 400,00 €	7 920,00 €	22 480,00 €	- €
100035 - GYMNASIE CADENET	466 512,87 €	25 358,11 €	392,00 €	440 762,76 €
100036 - CRECHE CADENET	85 000,00 €	4 146,92 €	47 409,82 €	33 443,26 €
100038 - CRECHE CUCURON	4 000,00 €	973,14 €	3 026,86 €	- €
100039 - ENVIRONNEMENT	5 171,53 €	- €	- €	5 171,53 €
100044 - GEMAPI	341 500,00 €	- €	341 500,00 €	- €
100045 - FONDS DE CONCOURS 2018	59 084,00 €	54 195,70 €	4 888,30 €	- €
100048 - HALTE FERROVIAIRE MIRABEAU	53 000,00 €	17 844,00 €	4 268,00 €	30 888,00 €
100055 - DURANCE - DIGUE DE VILLELAURE	160 000,00 €	- €	100 000,00 €	60 000,00 €
100057 - MOBILITE - PEM CADENET	88 000,00 €	- €	39 000,00 €	49 000,00 €
100059 - MOBILITE - PEM MIRABEAU	17 000,00 €	- €	- €	17 000,00 €
Total général	7 676 210,17 €	1 459 978,60 €	3 534 658,07 €	2 677 654,40 €

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

2. Autorisation donnée à Monsieur le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



Afin d'assurer une continuité budgétaire sur le début de l'exercice en attendant le vote du budget et de ne pas bloquer les projets de COTELUB pendant cette période, **il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

3. Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



• **Contexte**

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, établie par les services de l'Etat, en concertation avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2024.

• **Proposition**

Afin d'anticiper sur l'application obligatoire de la M57, il est proposé que COTELUB l'adopte à compter du 1er janvier 2023. Cela permettra un soutien plus important du TP

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

4. Modification du fonds de concours tourisme
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

• **Contexte**

En 2015, COTELUB a créé un fonds de concours afin de soutenir les opérations de valorisation du patrimoine local.

Date limite pour la réalisation des travaux : 2019 puis repoussée au 31/12/2020

Certains travaux n'ont pas été achevés à cette date.

• **Proposition**

Prolongation du délai de réalisation des travaux éligibles au fonds de concours tourisme jusqu'au 31 décembre 2021.

www.cotelub.fr

Monsieur le Président : Cela ne concerne que la commune de CADENET

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

5. Groupement de commandes assurances et logiciel marchés publics
Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



COTELUB propose à ses communes membres d'adhérer à un groupement de commandes pour :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché d'assurances ; Le coût de l'AMO étant intégralement à la charge des communes (précédemment prise en charge à 30% par Cotelub)
- Les assurances (tous types de garanties) des communes ;
- Le logiciel de rédaction et gestion des marchés publics.

COTELUB en est le coordonnateur.

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

• **Contexte**

COTELUB et les communes de Cadenet, Mirabeau et La Tour d'Aigues adhèrent au programme "petites villes de demain" qui prévoit le recrutement d'un chef de projet pour en assurer le pilotage.

• **Proposition**

Mutualisation du chef de projet entre les 4 collectivités.
Recruté par COTELUB puis répartition du reste à charge (après financement (ANCT) des frais salariaux et associés :
- COTELUB 25 %
- Cadenet 25 %
- Mirabeau 25 %
- La Tour d'Aigues 25 %

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

• **Contexte**

En novembre 2021, le Conseil a approuvé un protocole transactionnel visant à mettre fin à un litige concernant des désordres survenus au gymnase de La Tour d'Aigues et permettant à COTELUB d'obtenir une indemnisation de ces désordres.

• **Proposition**

Modification mineure du protocole. A la demande d'une des parties :
- modification de la répartition de l'indemnisation entre SPIE et son assureur ;
- ajout d'une clause de confidentialité.

Le montant total du à COTELUB est inchangé

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

• **Contexte**

En 2018, COTELUB a signé une convention avec l'EPF PACA, dite «multi-sites».

L'EPF a une mission d'acquisition foncière et de portage des biens.

• **Proposition**

La Commune de La Tour d'Aigues sollicite la mise en œuvre de cette convention

Acquisition d'une remise située Bd de Verdun

Montant de l'acquisition : 60 000 €.

www.cotelub.fr

S.Khalizoff : Quel est le projet ?

JF. Lovisolo : La création d'un commerce.

Monsieur le Président : La prochaine fois on le précisera

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

• **Contexte**

M. Michel PARTAGE a fait part par courrier de sa démission de son mandat de délégué titulaire de COTELUB auprès du SMAVD.

• **Proposition**

Procéder au remplacement de M. Michel PARTAGE en tant que délégué syndical titulaire auprès du SMAVD.

www.cotelub.fr

Il est proposé d'élire les suppléants :

- Madame Geneviève JEAN déléguée titulaire au SMAVD en remplacement de Monsieur Michel PARTAGE ;
- Monsieur Alain GOUIRAND délégué suppléant au SMAVD en remplacement de Madame Geneviève JEAN

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

• **Contexte**

M. Michel PARTAGE a fait part par courrier de sa démission de son mandat de délégué de COTELUB auprès du SIEUCETOM.

• **Proposition**

- Procéder au remplacement de M. Michel PARTAGE en tant que délégué syndical titulaire auprès du SIEUCETOM. La candidature de Mme Mouret est proposée
- ✓ Procéder au remplacement de Mme Karine MOURET en tant que déléguée syndicale suppléante auprès du SIEUCETOM.

www.cotelub.fr

Il est proposé d'élire :

- Madame Karine MOURET, déléguée titulaire au SIECEUTOM en remplacement de Monsieur Michel PARTAGE ;
- Monsieur Romain BRETTÉ, délégué suppléant au SIECEUTOM en remplacement de Madame Karine MOURET ;

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

- **Contexte et cadre légal**

Ordo. du 17/02/2021 rend obligatoire la participation financière de l'employeur aux garanties de la protection sociale complémentaire des agents publics : protection «santé» en 2026 et protection «prévoyance» en 2025.

Débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

- **Situation actuelle**

En attente des décrets d'application pour connaître avec précision les futures obligations de COTELUB.

COTELUB participe depuis 2013 à hauteur de 25 € sur les contrats "labellisés" de ses agents (coût annuel : 5 725 € en 2021)

www.cotelub.fr

L'objectif est de ne plus avoir d'agent sans mutuelle.

P. Gerbé : *C'est pour toutes les fonctions publiques ?*

Mme la DGS : *A priori oui*

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

12. Modifications du tableau théorique des effectifs

Rapporteur : Frédérique Roger

- **Direction ressources et moyens généraux**
 - Suppression adjoint administratif territorial (agent d'accueil)
 - Transformation :
 - ✓ Adjoint administratif territorial (Agent collecteur et gestionnaire taxe de séjour) à temps non complet (0,5ETP) en poste à temps complet ;
 - ✓ Adjoint administratif territorial (assistante comptable) à temps non complet (0,5ETP) en poste à temps non complet (0,8ETP)

www.cotelub.fr

12. Modifications du tableau théorique des effectifs

Rapporteur : Frédérique Roger

- **Direction planification, urbanisme et foncier**
 - Transformation :
 - ✓ Adjoint administratif territorial (assistante de direction) à temps non complet (0,5ETP) en poste à temps non complet (0,7ETP) ;

www.cotelub.fr

12. Modifications du tableau théorique des effectifs
Rapporteur : Frédérique Roger

- **Direction prospective et aménagement**
 - **Suppression** ingénieur territorial (chargé de mission GEMAPI)
 - **Création** ingénieur territorial principal (chargé de mission GEMAPI)
 - **Création** technicien territorial (chargé de mission COT)

www.cotelub.fr

12. Modifications du tableau théorique des effectifs
Rapporteur : Frédérique Roger

- **Direction animation territoriale**
 - **Création** adjoint d'animation territorial (animateur de développement durable)

www.cotelub.fr

J. Richaud : Demande d'avoir la liste du personnel de COTELUB.

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

• **Contexte**

Dissolution du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du bassin de l'Eze 31/12/2021.

Le SIAE était bénéficiaire d'une DIG jusqu'en 2023 : cette DIG a été transférée à COTELUB. Elle couvre pour partie le territoire de Pertuis (Métropole)

Afin d'assurer une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant, COTELUB et la Métropole se sont mis d'accord pour convenir d'une convention de prestation de service.

• **Proposition**

La convention prévoit que la Métropole confie à COTELUB la mise en œuvre des travaux prévus dans le cadre de cette DIG sur le territoire de Pertuis, située sur le territoire de la Métropole. L'ensemble des travaux détaillés au sein de la convention sont d'intérêt général et sont strictement réalisés en conformité avec la Déclaration d'Intérêt Général sur ledit périmètre.

Ces travaux sont d'un montant de 50 000 € HT, pris en charge par la Métropole.

La convention prendra fin à l'achèvement des travaux, au plus tard le 31 décembre 2023 fin de la DIG.

www.cotelub.fr

JL. Robert explique que la DIG couvre en plus de nos communes, Pertuis. La convention permet à COTELUB de faire les travaux pour le compte de la Métropole. La Métropole prendra en charge les frais estimés à 50 k€.

M. Simos : Façon cavalière de présenter les choses... et si c'est plus de 50 k€ de travaux ?

Monsieur le Président : On reviendra vers vous avec une nouvelle convention. On les autorise juste à faire les travaux prévus et estimés dans le cadre de la DIG sur la commune de Pertuis. A ne pas confondre avec les gros travaux à venir afin de protéger Pertuis.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

• **Contexte**

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée en juillet 2021 avec l'OT.

Les modalités de versement de ces subventions ne sont pas adaptées à la gestion de l'Office du Tourisme.

• **Proposition**

Modifier la convention en précisant les modalités de versement par avenant :

- Une avance de 100 000 € sera versée en début d'année ;
- Le solde sera versé au second semestre, après le vote du budget.

www.cotelub.fr

JM. Brabant : *Dès demain, création d'un groupe de travail « subventions aux associations ».*

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

4 articles concernés par l'avenant n°1

- Article 1 : Modification de la prestation

"le montant annuel estimé à :

- ✓ 304 330 € pour 2020 (au lieu de 397 000 €)
- ✓ 251 114 € pour 2021 (au lieu de 316 000 €)
- ✓ 274 114 € pour 2022 " (au lieu de 319 000 €)

- Article 2 : Renouvellement des véhicules

"la charge d'amortissement des véhicules acquis fin 2019 par la SPL est intégrée dans le calcul de la contrepartie financière de l'article 8.2" remplace l'article 3

- Article 3 : Laïcité et neutralité du service public

En application de la loi du 24 aout 2021

- Article 4 : Convention d'occupation du Transfo

La convention d'occupation du Transfo, annexée au contrat initial est résiliée.

La convention du mois de juillet remplace

www.cotelub.fr

JL. Borel : Il y a moins de jeunes en raison du Covid. Est-ce que cela va remonter en 2022/2023 ?

M. Garcin : Si la crise sanitaire s'arrête ça devrait repartir et on ira les chercher.

Monsieur le Président : Si ça ne remonte pas, on arrête tout.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

• **Contexte**

COTELUB a confié la gestion de toutes les crèches dont elle a la compétence à la SPL Durance Pays d'Aigues.

Toutefois, le CEJ prévoit que pour bénéficier du financement de la CAF, COTELUB doit subventionner les associations anciennement gestionnaires des crèches.

• **Proposition**

Attribuer une subvention de 500 € à chacune des associations suivantes :

- 1 2 3 Soleil, précédemment gestionnaire de la crèche de La Tour d'Aigues ;
- Les Minots, précédemment gestionnaire de la crèche de Cucuron ;
- La Ribambelle, précédemment gestionnaire de la crèche de La Bastide des Jourdans.

www.cotelub.fr

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

• **Contexte**

Renouvellement des marchés publics de collecte, transport et tri des emballages, papiers graphiques et verre.

2 lots, durée de 5 ans :

- Lot 1 - Collecte et de tri des emballages ménagers et papiers graphiques ;
- Lot 2 - Collecte et transport et transport du verre ménager.

1 offre reçue par lot.

• **Proposition**

Attribuer, selon avis de la CAO :

- Lot 1 à la société ALPES ASSAINISSEMENT pour un montant total estimé*, sur la durée du marché, de 1 496 000 € TTC ;
- Lot 2 à la société ALPES ASSAINISSEMENT pour un montant total estimé*, sur la durée du marché, de 310 000 € TTC.

* le prix est fonction du tonnage collecté

www.cotelub.fr

Les coûts sont identiques au précédent marché.

F. Laroche : On n'a toujours qu'une offre toujours pour les mêmes raisons ?

Aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR

• **Contexte**

COTELUB est obligée de définir un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Il indique les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre, selon les objectifs fixés par la politique nationale de prévention et de gestion des déchets.

• **Proposition**

Lancer la procédure d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

www.cotelub.fr

S. Khalizoff : Est-ce que la mise en place de ce plan va se faire avec un groupe de travail ?
K. Mouret : Oui bien sûr ; mais plus largement, en associant les acteurs locaux.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à l'unanimité par
40 voix POUR



• **Contexte**

Le PNRL a lancé une procédure de révision de ses statuts prévoyant :

- Une hausse de la représentation de la Région et des Départements au comité syndical et au bureau syndical ;
- Le renouvellement du Président du Parc après chaque élection régionale et départementale en plus de l'échéance municipale actuellement prévue ;
- La désignation du 1^{er} vice-président parmi les conseillers régionaux si le Président ne l'est pas ;
- La possibilité pour chaque délégué de détenir deux pouvoirs au lieu d'un ;
- Le gel de la contribution statutaire de la Région et des Départements à travers la suppression de l'actualisation annuelle
- La création d'un poste de 6^{ème} vice-président.

• **Proposition**

Approuver la modification statutaire

Emettre une réserve à cette approbation et la conditionner au gel des participations des communes et EPCI

www.cotelub.fr

Sur la hausse de la représentation de la Région et des Départements au comité syndical et au bureau syndical du Parc

J. Richaud : *Cette sur représentation fait prendre le risque à terme d'un retrait.*

P. Auboisi : *C'est quoi le poids financier de la Région ?*

JF. Lovisolo : *C'est le plus important financeur, après c'est le Département sur les projets et le reste est financé par les communes.*

(6 élus s'abstiennent sur ce point) ;

Sur la désignation du 1^{er} vice-président parmi les conseillers régionaux si le Président ne l'est pas

(2 élus se sont opposés à cette modification) ;

Sur la possibilité pour chaque délégué du PNRL de détenir deux pouvoirs au lieu d'un

(10 élus s'abstiennent sur ce point)

Sur le gel de la contribution statutaire de la Région et des Départements à travers la suppression de l'actualisation annuelle

S. Khalizoff : *Mais quel est l'objet poursuivi par la Région en faisant ça ? La disparition du Parc ?*

JF. Lovisolo : *Ou de faire des économies*

(Les élus s'abstiennent à l'unanimité sur ce point)

Création d'un poste de 6^{ème} vice-président fléché sud Luberon

G. Jean : *Il faudrait un VP par secteur, même si c'est déjà bien ce 6^{ème} vice-président.*

A. Gueydon : *Ca veut dire que ce n'est pas assuré que ce soit toujours le sud Luberon qui l'ait ?*

Par 30 voix POUR

10 ABSTENTIONS en moyenne

La proposition est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

QUESTIONS DIVERSES

Information des membres sur les décisions du Président prises en vertu de la délégation donnée par le conseil communautaire

Marchés :

Etude de sol - Gymnase de Cadenet - Attribué le 17/12/2021 à ABESOL pour un montant de 3 872 € HT
Accompagnement pilotage de la performance - Attribué le 03/01/2022 à ZOON POLITIKON pour un montant de 20 000 € HT

Arrêtés & Décisions :

Décision du Président n°2022-007 - Cession d'actif – vente de mobilier - en date du 14/01/2022

Monsieur le Président attire l'attention des membres du conseil sur la difficulté à faire passer les informations de COTELUB dans les journaux municipaux → création d'un journal propre à COTELUB

Etang de la Bonde :

J. Richaud souhaite savoir ce qui a été présenté à Madame la Sous-préfète sur le projet ?

G. de Sabran : Il faut avoir une stratégie globale sur l'éventuelle expropriation.

Monsieur le Président : On est à 2 doigts de perdre la plage. Mme la sous-préfète est réservée quant à l'expropriation.

J. Richaud : Pourquoi l'état 1288 M ?

Monsieur le Président : Pour analyser l'attribution de compensation

Composition du groupe de travail : attribution des subventions aux associations

Signature du CRTE le 21 janvier 2022

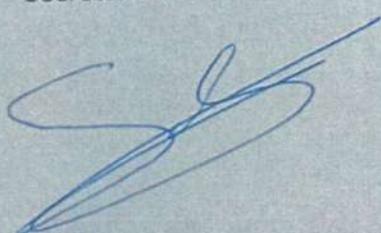
Cotelub est sur panneau pocket

Le « DD festival » aura lieu à Mirabeau le 14 mai 2022

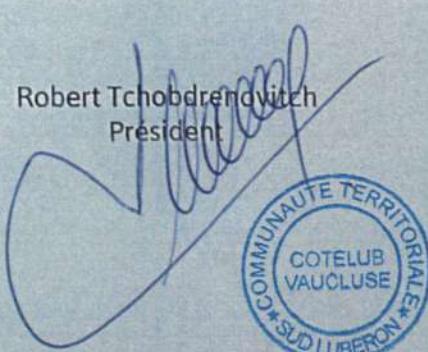
La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 17 mars 2022 à Cucuron.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h30.

Nicolas Salerno
Secrétaire de séance



Robert Tchobodrenvitch
Président



Ce procès-verbal a été validé à l'unanimité
Lors de la réunion du conseil communautaire du 17 mars 2022



AUTO ECOLE SOLIDAIRE

Mission Locale du Luberon du
Pays des Sorgues et des
Monts de Vaucluse



AUTO-ÉCOLE
Solidaire

DU LUBERON DU PAYS DES SORGUES
ET DES MONTS DE VAUCLUSE

Le Mot du Président :

"Conforté par une expérience positive tirée d'une action expérimentale réalisée il y a un an pour favoriser la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi, nous avons décidé en 2021 de financer près de 300 codes de la route au bénéfice de notre jeunesse sur les fonds propres de la mission locale du Luberon.

Dans cette logique permanente et propre à notre mission locale de trouver des solutions concrètes et adaptées aux problèmes rencontrés par les jeunes et dans le droit fil d'autres dispositifs que nous avons mis en place, et qui ont eu un large succès auprès des jeunes sur le thème de la mobilité, nous avons décidé de créer une auto-école sociale et solidaire qui puisse répondre à ce besoin essentiel pour les jeunes de 18 à 25 ans en difficulté d'obtenir le permis de conduire pour rechercher un emploi et s'y maintenir durablement."

Auto école sociale et solidaire Mission Locale du Luberon

2



Gilles Ripert

Président du Groupement d'intérêt Public
Mission Locale du Luberon du Pays des
Sorgues et des Monts de Vaucluse



Auto école sociale et solidaire Mission Locale du Luberon

3

Préambule

Passer le permis de conduire peut poser des problèmes importants aux jeunes rencontrant des difficultés sociales, financières, professionnelles et personnelles dans les quartiers prioritaires, les zones rurales mais aussi urbaines et péri-urbaines.

La solution est la création d'une **auto-école sociale et solidaire itinérante** proposant des formations adaptées aux jeunes en difficulté du territoire du GIP Mission Locale du Luberon.

« L'auto école sociale et solidaire de la Mission Locale du Luberon sera gérée différemment des auto-écoles classiques car elle aura une véritable mission d'insertion ».

En effet, l'équipe technique de l'auto école sociale et solidaire va accompagner au mieux les jeunes vers le précieux sésame et vers l'emploi.

Notre analyse démontre que cela peut prendre jusqu'à 2 ans pour permettre à tous de se présenter dans les meilleures conditions à l'examen.

Une auto-école sociale et solidaire peut être financée par l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels du territoire (collectivités territoriales – Département – Région – Etat -entreprises – mécénat- etc...). C'est pourquoi les prix proposés dans les auto-écoles sociales et solidaires sont bien plus bas que dans les auto-écoles "traditionnelles". S'il n'existe pas de tarifs prédéfinis par la législation, nous pouvons citer à titre d'exemple l'auto-école sociale de Versailles qui propose pour les personnes percevant le RSA une formation à partir de 250 euros.



Une auto école itinérante

C'est une première en Vaucluse : une auto-école sociale et solidaire, mais aussi itinérante....

Notre diagnostic de territoire nous a amené à constater les contraintes vécues par les publics jeunes, fragilisés par des difficultés de mobilité et éloignés des centres urbains pour suivre efficacement la formation au permis de conduire.

Permettre à ce public d'obtenir le permis de conduire, surtout en milieu rural où les infrastructures de transport en commun sont limitées voire inexistantes, de bénéficier d'une auto-école sociale itinérante est la solution la plus adaptée.

Ce projet correspond à de la mobilité inversée : là où la personne ne peut se rendre a l'auto école, l'auto école vient à elle.

Le véhicule de conduite et le moniteur se rendra dans l'ensemble des communes du territoire du GIP Mission Locale du Luberon pour assurer les cours de conduite sur route.

La finalité de ce projet est d'amener l'outil de formation à la conduite à se déplacer auprès des publics non-mobiles en milieu rural.



Public ciblé

Dans la phase expérimentale, nous allons cibler les Jeunes de 18/25 ans rencontrant des difficultés sociales et professionnelles et/ou financières du territoire du Groupement d'intérêt public MISSION LOCALE DU LUBERON, DU PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE.



De nombreux jeunes du territoire sud Vaucluse sont en situation d'exclusion par manque de mobilité.

L'accès au permis de conduire est rendu difficile d'une part par son coût élevé et d'autre part par les capacités d'apprentissage qu'il mobilise.

Les objectifs sont de permettre aux personnes en situation d'exclusion d'accéder au permis de conduire par une formation adaptée à leurs besoins. Utiliser cette action comme outil d'insertion socioprofessionnelle et de socialisation avec une démarche importante portant sur les publics ZRR et QPV.

L'auto école sociale remplira un rôle d'insertion professionnelle ou sociale pour son public

En effet, la formation dispensée ne se limitera pas à l'apprentissage de la conduite, l'auto école sociale et solidaire réalisera un accompagnement social et professionnel global pour insérer son public en emploi ou en formation.

C'est pourquoi tous les jeunes ne pourront pas bénéficier d'une formation au permis de conduire de l'auto école sociale et solidaire de la Mission Locale :

Public éligible :

- jeunes en grande difficulté financière (titulaires du RSA par exemple)
- jeunes ayant un faible niveau de qualification
- jeunes demandeurs d'emploi ou inactif
- jeunes en insertion sociale et professionnel

Mode d'identification et de repérage :

Le public sera orienté par les conseillers de la mission locale, par les agents de Pôle Emploi, par les communes et intercommunalités, par l'ensemble des acteurs de l'insertion du territoire.

Les prescripteurs s'assureront des critères d'éligibilités et de l'utilité pour le jeune de suivre cette formation au permis de conduire. Ils enverront à la coordonnatrice de la Mission Locale une fiche de liaison et les documents nécessaires à l'étude du dossier (pièce d'identité, justificatifs de ressources, JDC, ASSR2).

La personne chargée de la coordination de l'action veillera au bon fonctionnement de l'action (planning, rencontre, ...), assistera aux commissions, échangera avec les partenaires (techniques et financiers), effectuera les bilans (mensuels, finaux) et organisera les comités de pilotage.

Divers documents vont être créés pour le suivi de l'action : tableaux de bord, suivi des jeunes (entrées, sorties, date code, date permis, suivi insertion), courriers types à destination des élèves. Le comité de pilotage sera composé des financeurs (Etat, Région, EPCI, etc...) et de techniciens (directeur, coordinateur).



Auto école sociale et solidaire Mission Locale du Luberon

7

Nous allons utiliser les moyens techniques de visio pour adapter les entraînements aux codes à distance avec notre partenaire digiSchool.

Compte tenu du profil des participants, l'apprentissage du code de la route sera adapté en termes de rythme, d'apprentissage, et sera envisagé dans une approche globale d'insertion, à savoir :

- une action de formation spécifique (temps, séances fixes et régulières).
- Accompagnement sur les savoirs de base – remise à niveau, liée étroitement au code de la route, avec un partage du temps entre apprentissage et mise à niveau. En effet, le nouveau code européen, très complexe, met en échec les plus bas niveaux de qualification.
- Acquérir des connaissances spécifiques tels que le repérage sur plans et cartes, notions de base en mécanique.
- Intégrer une action de formation prévention obligatoire pour tous (alcoolisme, toxicomanie, risques de la vitesse, attestation de formation aux premiers secours).
- Mettre l'accent sur des interventions extérieures (SAMU, pompiers, gendarmerie, police nationale, croix rouge, assurances...)



Le Code de la route

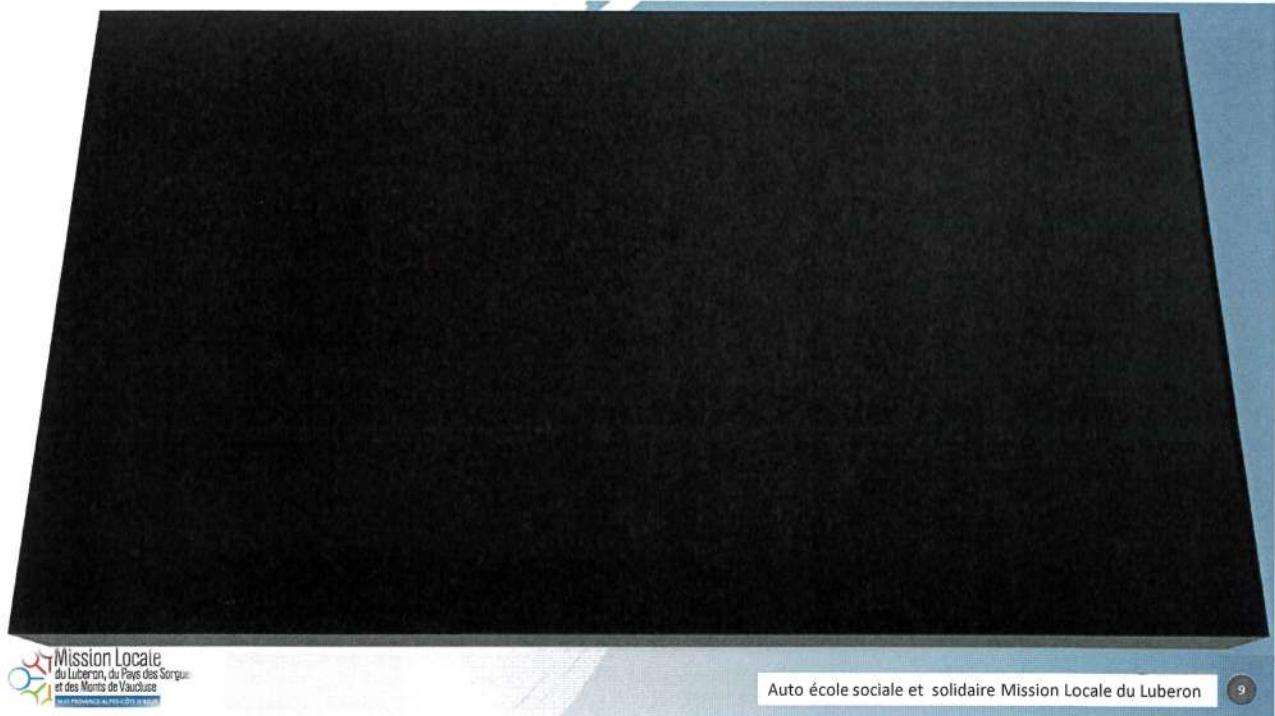
Un partenariat de longue date avec digiSchool et ses applications !

Avec plus de 3 millions d'utilisateurs depuis 2016, ce site a fait ses preuves et pour cause, il détient un contenu de qualité et plus que suffisant pour s'entraîner au code de la route jusqu'à la réussite de son examen.



Auto école sociale et solidaire Mission Locale du Luberon

8



Après obtention du code de la route avec notre partenaire **digiSchool**, le candidat participera à 1 heure d'évaluation de conduite par l'auto-école sociale et solidaire. Ceci dans le but de pouvoir, au mieux, cerner les besoins de l'apprenti conducteur.

Le candidat bénéficiera de la formation à la conduite dispensé par l'auto-école sociale et solidaire avec autant d'heures que nécessaire et définies lors de l'évaluation.

En cas d'échec à l'examen, le candidat sera de nouveau pris en charge par l'auto-école sociale et solidaire pour l'ensemble des heures de conduites indispensables à sa nouvelle présentation à l'examen.

Si nécessaire, ces modalités se répéteront pour une nouvelle présentation.

La conduite

L' Auto-école Sociale et Solidaire sera itinérante au sein du vaste territoire du GIP Mission Locale du Luberon (SUD VAUCLUSE). Le moniteur auto école se déplacera directement dans la localité du jeune pour dispenser les heures de conduite !

Le moniteur de conduite à le même diplômes que les enseignants des auto-écoles classiques. Mais il devra également être dotés de qualité d'écoute pour accompagner au mieux le public accueilli.

L'auto école sociale et solidaire aura pour mission la lutte contre la marginalisation des jeunes, l'insertion sociale et professionnelle de personnes vulnérables afin de leur permettre de développer leur autonomie et leur mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi.

Notre mission ne se limitera pas à la formation des jeunes au code et à la conduite. Nous dispenserons également un accompagnement intensif pour l'accès à un emploi durable.

Axe 1 : Accompagnement intensif (1 RDV hebdomadaire)

Cet accompagnement permettra aux jeunes d'être accompagnés efficacement et dans la durée par un conseiller en insertion sociale et professionnelle avec pour finalité l'accès à un emploi.

Découvrir de façon opérationnelle les métiers visés par les stagiaires grâce aux entreprises du territoire :

Cet axe permettra aux stagiaires d'appréhender de façon pragmatique les avantages et les inconvénients du métier qu'ils envisagent. Les présentations organisées par les employeurs leurs permettront également de mieux appréhender le secteur et comment ils peuvent y accéder. Des PMSMP seront systématiquement proposées aux jeunes.

L'accompagnement vers l'emploi

L'auto-école sociale, un levier d'accès à l'emploi



Auto école sociale et solidaire Mission Locale du Luberon

11

Objectif : Lever Les freins périphériques à l'emploi !

Adaptation à l'entreprise (hiérarchie, être à l'heure, équipe, savoir-être dont vêtement, hygiène, comportements) par des mises en situation en milieu professionnel.

Repérage sur le marché du travail (projet pro, recherche d'emploi et démarches dont numérique).

Logement (absence, précaire, en risque de perte, inadapté/insalubre),

Difficultés financières (aucun, insuffisant pour vivre, pour accès à l'emploi, surendettement).

Garde d'enfants (déficit d'offre, offre inadaptée, frein financier, non-recours).

Difficultés administratives (absence de couverture sociale, sous main de justice).

Santé (physique, psychologique dont handicap, addictions).

Absence de soutien familial et les difficultés familiales ?

Le non-recours à l'offre publique d'insertion ?

L'accompagnement vers l'emploi

L'auto-école sociale et solidaire, un levier d'accès à l'emploi

Auto école sociale et solidaire Mission Locale du Luberon

12

Axe 2 : La mobilité sociale et professionnelle (4 ateliers)

Au travers de ses missions de service public, La Mission Locale du Luberon a su développer une connaissance fine des profils des jeunes et des besoins en recrutement des entreprises propres à chaque bassin d'emploi, permettant d'adapter son action aux spécificités territoriales.

Atelier 1 : quels métiers pour quels bassins économiques?

Atelier 2 : Lever les freins « psychologiques » à la mobilité,

Atelier 3 : Connaissance de l'offre de transport en commun sur son territoire

Atelier 4 : Connaissance des aides à la mobilité (FAJ-FLAJ-Crédit mobilité – etc...) et des aides à la motorisation (permis, équipement...)



L'accompagnement vers l'emploi

L'auto-école sociale et solidaire, un levier d'accès à l'emploi

Auto école solidaire Mission Locale du Luberon

13

Axe 3 : La confiance en soi (1 atelier)

Cette atelier est indispensable pour conforter le public accueilli dans ses potentialités vers la réussite.

Des mises en situation et des exercices pratiques permettent aux stagiaires de définir :

- L'estime de soi et la confiance en soi,
- L'image de soi,
- Faire le point sur soi-même,
- Apprendre à bien se connaître,
- Faire un point sur ses objectifs, ses compétences, ses lacunes, ses valeurs.

Axe 4 : Le Projet collectif (Périodicité à définir)

Création et réalisation d'un projet de groupe afin de renforcer leur confiance en eux, développer leurs savoir-être et facilitant un accès à l'emploi.

L'accompagnement vers l'emploi

L'auto-école sociale et solidaire, un levier d'accès à l'emploi

Auto école sociale et solidaire Mission Locale du Luberon

14

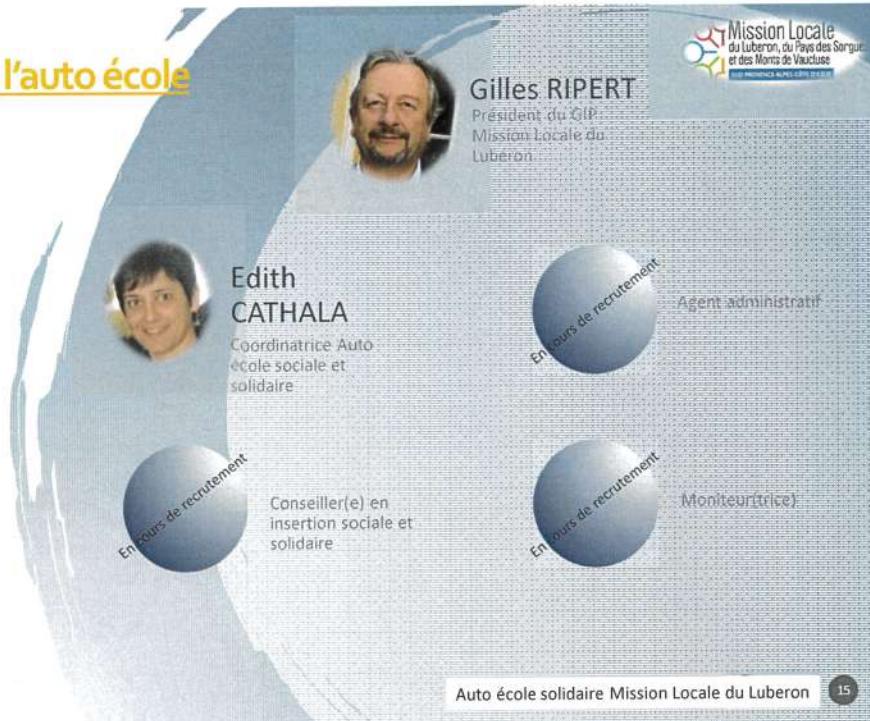
L'équipe en charge de l'auto école



Joel PEREZ
Directeur



Jérémie
DUMONTIER
Directeur adjoint



15

Le cout d'un permis de conduire :

Les jeunes les plus en difficultés ne peuvent pas financer leur permis de conduire en intégralité.



Rappelons qu'il s'agit du frein le plus important pour accéder à un emploi notamment pour les jeunes des QPV et ZRR.

D'après des chiffres du ministère de l'Intérieur, le code et le permis de conduire coûtent en moyenne **1.804 euros**. Malheureusement, dans les faits, nous constatons des prix qui peuvent dépasser les 2.000 euros en cas d'échec aux épreuves.

Notre analyse prospective démontre que les jeunes les plus en difficultés peuvent en moyenne autofinancer **250 €** pour la totalité de l'examen du code de la route et des heures de conduite.

Un fossé les sépare du budget nécessaire au financement d'un permis de conduire.

Pour un volume annuel de 100/110 jeunes inscrits au sein de l'auto-école sociale et solidaire de la Mission Locale (seuil d'équilibre budgétaire), notre étude de faisabilité démontre que l'auto-école sociale et solidaire du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse peut réduire le cout moyen d'un permis de conduire à **1650 €** quel que soit le nombre d'heures de conduite réalisées...

Rappelons que la formation au permis de conduire dure en moyenne bien plus longtemps en auto-école solidaire et peut aller jusqu'à 2 ans.

Auto école sociale et solidaire Mission Locale du Luberon

16

Analyse synthétique budgétaire

Public – base 100 jeunes – année de lancement (Seuil d'équilibre budgétaire)
Budget : 165 000 €

Financement :

Autofinancement GIP :	42 500€ soit 425€/jeunes
Conseil départemental (public RSA) :	15 000€ soit 150€/jeunes
Contribution des jeunes :	25 000€ soit 250€/jeunes
Financement ETAT :	60 000€ soit 600€/jeunes
Collectivité territoriale :	22 500 € soit 225€/jeunes
	<hr/>
	165 000€ soit 1 650€/jeune

**Financement COTELUB
200 € / Jeunes**



- EPCI Cotelub = 25 jeunes
- COMMUNE de Pertuis = 10 jeunes
- EPCI Luberon Monts de Vaucluse = 25 jeunes
- EPCI Pays des Sorgues Monts de Vaucluse = 25 jeunes
- EPCI Pays d'Apt Luberon = 25 jeunes

Auto école sociale et solidaire Mission Locale du Luberon

17

Chronologie



Notre grands axes de notre plan d'action biennal



Auto école solidaire Mission Locale du Luberon

18



Mission Locale
du Luberon, du Pays des Sorgues
et des Monts de Vaucluse
MISSIONS SOCIALES ET SOLIDAIRES

Le GIP mission Locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse s'engage à accueillir à titre gracieux dans ses locaux l'auto école sociale et solidaire,

Nous avons eu un accord de principe pour l'obtention de l'agrément « auto-école » auprès des service de la préfecture de Vaucluse,

Nous avons obtenu 70 % du financement pour l'exercice 2022,

Nous accompagnons de nombreux jeunes éligibles à notre auto école dans vos communes,

Il nous manque un dernier coup de pouce,

Nous avons besoin de votre soutien

Auto école sociale et solidaire Mission Locale du Luberon

19